

N°138
Avril 2019

La Lettre de Bricon



La cantine scolaire

Bulletin communal de liaison et d'informations

MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain	03.25.32.90.34
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr	
	Site internet : http://communautedecomunesdes3forets.com	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr	
	Site internet : http://mairie-bricon.fr	

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h



Etat civil/nouveaux arrivants

Nouveaux arrivants

Monsieur Frédéric DOS SANTOS, rue maréchal Leclerc

Monsieur Fabien FERNANDEZ, rue du Lavoir

Madame Justine VAUTRIN, rue de Lattre

Monsieur Florian VIGNERON, Madame Laura ROBERT, rue de Rabamont

Bienvenue à ces nouveaux Briconnais...

Mariage/PACS

Madame MAZIARZ Charlotte et Monsieur Julien PICARD, le 1^{er} mars

Félicitations aux jeunes pacsés...

Décès

Monsieur Pierre-Marie BARBOUTIE, le 4 février

Monsieur Jean-Paul TARET, le 8 février

Monsieur Loïc LE-BLANC, le 21 février

Nous renouvelons nos condoléances les plus sincères aux familles...

Au conseil municipal

Séance du 26 février 2019



Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni en séance ordinaire le 26 février 2019, sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de mesdames Aline Bienaimé et Adeline Bichotte, de monsieur Patrick Checchi, de monsieur Roger Galan qui avait donné procuration à monsieur Jean-Claude Paperin, et de monsieur Gilles

Collier qui avait donné procuration à monsieur Franck Duhoux.

Secrétaire de séance, madame Christelle Devitry

Renouvellement du contrat d'acquisition d'un logiciel de gestion communale

Le conseil, sur proposition du Maire, accepte à l'unanimité de reconduire le contrat Segilog/Berger-Levrault d'acquisition de logiciels et de prestations de services, arrivé à échéance le 31 mars 2019. La revalorisation des prestations porte les montants annuels demandés à la somme de 1876.50 euros HT pour la cession du droit d'utilisation, et à 208.50 euros HT pour les services maintenance-formation.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de trois ans à compter de sa prise d'effet, et n'est pas tacitement reconductible.

Monsieur le Maire est chargé de signer toute pièce utile.

Bibliothèque: Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, à compter du 10 mai 2019, pour une durée hebdomadaire de 13H/35H.

Convention de suivi agronomique des boues

Monsieur le maire présente au conseil la convention de suivi agronomique de l'épandage de boues proposée par la Chambre d'agriculture.

Le conseil, après lecture du document, accepte à l'unanimité.

Frais de justice - encaissement de chèque

Monsieur le maire présente au conseil un chèque de 1217.12 euros de l'assureur de la commune, Groupama, en remboursement des frais de justice relatifs à une procédure d'expulsion.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Résolution de l'Association des Maires de France

Vu que le Congrès de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que:

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal
- La suppression de la taxe d'habitation -sans révision des valeurs locatives- remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion.

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire, ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées

- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et il convient que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide »
- 3) La cessation de tout dénigrement et de toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et de leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures

- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence -et en particulier de la compétence « eau et assainissement »- qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de la commune de Bricon est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Subvention exceptionnelle - Jeunes Sapeurs-Pompiers

Monsieur le maire présente au conseil une demande exceptionnelle de subvention de la section des jeunes sapeurs pompiers de Châteauvillain, dans le cadre du ravivage de la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe le 6 avril 2019.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 50 euros.

Questions diverses

Réouverture provisoire de la Gare de Bricon : en raison de travaux sur les voies en gare de Chaumont, la SNCF va utiliser la gare de Bricon, puis assurer une correspondance en bus jusqu'à Chaumont, du 13 mai 2019 à 0h30 au 7 juin 2019 à 16h00. Les passages à niveau 135 (direction Braux-le-Châtel) et 136 (direction Autreville) seront infranchissables durant cette période, et une déviation sera mise en place.

Travaux sur le passage à niveau 136 (direction Autreville) : des travaux sur le passage à niveau 136 seront réalisés par la SNCF dans la nuit du 28 au 29 mars 2019. A cet effet une dérogation sur la réglementation départementale sur le bruit a été accordée par l'agence régionale de Santé à la SNCF, qui s'excuse des désagréments qui pourraient résulter de cette intervention ponctuelle.

Coups de courant - Janvier 2019 : suite aux coupures de courant des 11 et 21 janvier 2019 rue de Lattre, ENEDIS informe la commune que des travaux ont été réalisés sur le transformateur, et qu'une demande d'adaptation de celui-ci a été formulée auprès du SDED52.

Sentiers de Randonnée : Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un compte-rendu de l'association Chaumont Rando, relatif à l'entretien du sentier de randonnée des Terres Blanches.

Entretien de l'éclairage public : la commune est informée que l'entretien courant de l'éclairage public sera dorénavant assuré par l'entreprise SANUELEC, suite au renouvellement du marché par le SDED 52, et ce jusqu'en 2022.



Séance du 12 avril 2019

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni en séance ordinaire le 12 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de mesdames Aline Bienaimé et Adeline Bichotte, qui avait donné pouvoir à madame Christelle Devitry, et de monsieur Franck Fabre qui avait donné procuration à monsieur Franck Duhoux. Secrétaire de séance, madame Christelle Devitry



Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle secrétaire madame Marie CHERON en poste depuis le 1^{er} avril 2019, en remplacement de monsieur Stéphane MANGIN. L'ensemble du conseil lui souhaite la bienvenue et une belle réussite dans ses fonctions.

Comptes administratifs 2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2018 de la commune et du compte eau et assainissement, qui présentent les résultats suivants:

COMMUNE

Fonctionnement

Recettes : +278 489.62 €

Dépenses : -291 952.27 €
Report du résultat 2017 : +128 648.64 €
Reste à réaliser : 0
Résultat : +115 185.99 €

Investissement

Recettes : +28 705.45 €
Dépenses : -34 387.24 €
Report du résultat 2017 : -16 109.74 €
Reste à réaliser : 0

Résultat : -21 791.53 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Recettes : +62 931.34 €
Dépenses : -51 630.28 €
Report du résultat 2017 : +9 179.11 €
Reste à réaliser : 0

Résultat : +20 480.17 €

Investissement

Recettes : +27 820.00 €
Dépenses : -14 780.99 €
Report du résultat 2017 : +35 437.49 €
Reste à réaliser : -2 310.00 €

Résultat : +46 166.50 €

Monsieur le maire quitte ensuite la salle. Monsieur Gilles COLLIER, doyen, prend la présidence de la séance. Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

Monsieur le maire reprend la présidence de la séance.

Comptes de gestion 2018

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2018 du budget général, et du budget eau et assainissement, produits par le receveur municipal, qui sont conformes aux chiffres des comptes administratifs correspondants.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

Affectations de résultats 2018

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget général 2018, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 21 791.53 € sont affectés à la couverture d'autofinancement au compte 1068
- 93 394.46 € sont affectés à l'excédent reporté de fonctionnement, article 002 en recette.

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2018, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 20 480.17 € sont affectés à l'excédent reporté de fonctionnement, article 002 en recette.

Taux des taxes locales

Monsieur le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition actuels de la commune, à savoir :

- taxe d'habitation : 17.22%
- taxe foncière (bâti) : 20.11%
- taxe foncière (non bâti) : 19.73%
- cotisation foncière des entreprises : 13.38%

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver ces taux pour l'année 2019.

Budgets primitifs 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune (budget général), qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 376 646.46 €
- Investissement : 74 507.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 9 voix pour et une abstention le budget primitif annexe eau et assainissement 2019, qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 83 045.17 €
- Investissement : 66 773.50 €

Adhésion du PETR du pays de Langres au SDED 52

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente, et prend acte du transfert concomitant de l'éclairage Public et des IRVE sur ses zones d'activité.

Convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature d'une convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines avec le centre de gestion de la Haute-Marne.

Motion de soutien ONF

Le conseil Municipal de la commune de BRICON soutient les personnels de l'Office national des forêts de Haute-Marne, et s'oppose à la remise en question du régime forestier, de l'établissement ONF ainsi que des 1.500 suppressions de postes annoncées par la direction générale de l'ONF.

Il y a actuellement 12 postes vacants en Haute-Marne, la commune de BRICON s'oppose à leur suppression.

Il est impératif que l'état tienne ses engagements concernant le contrat d'objectif et de performance 2016-2020 signé avec les communes forestières, qui garantissait entre autre le maillage territorial.

Aussi, si en Juillet 2019, les postes vacants de Haute-Marne ne sont pas pourvus dans leur intégralité, nous nous engageons à boycotter les frais de garderies, en solidarité avec les

communes qui connaissent des vacances de postes et celles qui connaîtront carrément des suppressions.

La commune de BRICON alerte l'Etat sur la situation de l'ONF. Nous souhaitons que l'Etat réévalue la nécessité d'un service forestier d'Etat pouvant fonctionner indépendamment des recettes de bois afin de toujours agir dans l'intérêt de la collectivité.

Il nous paraît évident qu'il faille conserver un service forestier fort, afin de répondre au mieux aux exigences d'une politique cohérente du développement durable, de la protection des sols, et de la séquestration du carbone.

Il en va également de la survie de nos territoires ruraux, qui ont déjà payé un trop fort tribut quant aux diminutions drastiques des services publics en général. La filière bois, c'est 400.000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles, etc.

La forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Motion de soutien COFOR

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition de représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants de Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Demande de Subvention

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de subvention pour aider à financer la participation de la section sportive Volley du collège de Châteauvillain aux championnats de France.

Le montant fixé est de 100€.

Encaissement de chèque

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque de l'assureur GROUPAMA d'un montant de 90.07€ pour le remboursement de la facture n°A190067 du 22.01.2019

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

Questions diverses

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réouverture de la gare de Bricon en raison de travaux sur les voies SNCF du lundi 13 mai jusqu'au 7 juin 2019.

Pour des raisons de sécurité, les passages à niveau seront fermés (route de Braux-le-Châtel et route d'Autreville-sur-la-Renne) pendant cette période. A ce titre, une réorganisation des transports scolaires sera mise en place.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de remplacement et d'amélioration sur l'éclairage public sont terminés. Ces travaux concernent la rue de Rabamont, la rue de Blessonville, l'impasse des Vergers et l'impasse du Château. Des miroirs de sécurité ont eux aussi été installés ou remplacés.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le cahier des charges concernant le zonage d'assainissement est en cours de réalisation par le Conseil Départemental. Concernant l'étude de ruissellement et d'érosion des sols sur la commune, une réunion avec

le service technique du Conseil Départemental sera programmée courant mai. Cette étude concernera aussi les communes d'Orges et de Cirfontaines-en-Azois.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h au rez-de-chaussée de la salle polyvalente.

SIVOM des 3 B

Le comité syndical du Sivom des 3B, régulièrement convoqué en date du 16 avril 2019, s'est réuni le 23 avril 2019 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur Franck Duhoux. Tous les membres étaient présents.

Secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry.

Compte administratif 2018

Monsieur le président donne lecture du compte administratif 2018, qui présente les chiffres suivants, reports 2017 inclus :

- recettes de fonctionnement : 211.454,56 euros
- dépenses de fonctionnement : 155.340,77 euros
- recettes d'investissement : 22.825,22 euros
- dépenses d'investissement : 47.502,56 euros

Monsieur le président quitte la séance, et le compte administratif est passé au vote. Il est accepté par 5 voix pour.

Compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018, qui présente les mêmes chiffres, est accepté à l'unanimité, soit par 6 voix pour.

Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2018 est de 56.113,79 euros. Il est affecté comme suit à l'unanimité :

- 24.677,34 euros à la couverture d'autofinancement
- 31.436,45 euros à l'excédent reporté de fonctionnement

Budget 2019

Monsieur le président donne ensuite lecture du budget 2019, qui s'équilibre comme suit:

- Fonctionnement : 208.806,45 euros
- Investissement : 51.175,34 euros

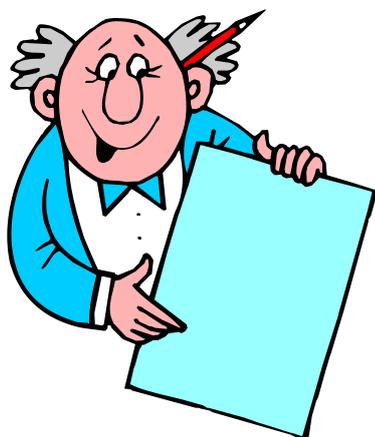
Ce budget est accepté à l'unanimité.

Prix des services périscolaires

Ils restent identiques mais les grilles sont modifiées. Il est ainsi rajouté une colonne pour une durée supérieure à une heure de périscolaire, et la grille des coefficients familiaux est ajustée comme suit : A: <200. B: de 200 à 699. C: de 700 à 1249. D: > 1249.

Divers

- Monsieur le Président informe le comité du succès grandissant de la restauration scolaire, avec environ 45 repas quotidiens. 681 repas ont été servis au cours du mois de mars.
- Les prévisions d'effectifs sont examinées par le comité syndical. Il est prévu pour la rentrée prochaine 4 élèves à Bricon, 4 à Braux-le-Châtel et 0 à Blessonville. A cette date, avril 2019, 91 enfants sont scolarisés au regroupement scolaire.
- Dates des inscriptions scolaires : Elles sont fixées aux **10 et 17 mai, de 17h à 19h, au regroupement scolaire.**
- Travaux : Les membres du SIVOM se rendent au regroupement scolaire afin d'envisager le remplacement de l'actuel caniveau situé à l'entrée du parking. Ils examinent également le problème posé par la largeur du rond-point. Un rabotage est envisagé. Des devis seront demandés.



Infos pratiques

Nuisances sonores

Les occupants des locaux d'habitation et de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, notamment les bruits particulièrement gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répété (instruments de musique, appareils de diffusion sonore,

réparation ou réglage de moteur quelle qu'en soit la puissance, appareils ménagers...), cela sans condition d'horaires.

D'autre part, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **13h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, veilleront de leur côté à ce que leurs cris ou leurs aboiements ne perturbent pas le voisinage, et ce sans condition d'horaires.

Cérémonie du 8 mai

La commémoration du 8 mai est fixée comme suit: 10h45, cérémonie au Monument aux Morts avec la fanfare d'Orges, suivie du verre de l'amitié servi à la salle polyvalente avec distribution de pains au chocolat aux enfants.

Site Internet

Le site officiel de la commune est en ligne depuis février. Rendez-vous sur votre moteur de recherche à l'adresse suivante : <http://mairie-bricon.fr>

Vous y trouverez toutes les informations utiles sur notre village, de son histoire à sa vie économique en passant par ses services, l'école ou les associations. Comptes rendus des conseils municipaux, du SIVOM des 3 B et Lettres de Bricon y figurent également.

En première page, les « Alertes infos » vous permettent de vous tenir au courant des prochaines manifestations.

Qualité de l'eau

Comme cela se pratique régulièrement, la qualité de l'eau distribuée à Bricon a été contrôlée par un laboratoire indépendant. Le dernier prélèvement a eu lieu le 3 avril à la réserve du magasin Proxi (un lieu aléatoire est choisi lors de chaque intervention). La conclusion sanitaire est que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Election européennes

Elles se tiendront le 26 mai prochain. Le bureau de vote sera installé au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Réouverture de la gare de Bricon

En raison de travaux sur la ligne, notre petite gare reprendra du service entre le 13 mai et le 7 juin. Bricon sera le terminus des trains en provenance de Troyes et de Paris ainsi que le point de départ pour ces mêmes directions. Un service de bus assurera la liaison avec Chaumont-gare.

Fermeture des passages à niveau

En raison de la réouverture de la gare de Bricon et pour des raisons de sécurité, les passages à niveau en direction de Braux-le-Châtel et d'Autreville seront fermés durant toute la durée de l'intervention, c'est à dire du 13 mai 00h30 au 7 juin 16h00.

Commerce, spectacle

Le restaurant-tabac-presse-relais poste *l'Europe* sera fermé tous les jours fériés comme à l'accoutumé.

Les nouveaux plats traiteur :

3 mai : lapin à la moutarde, poêlée campagnarde

7 mai : cannellonis gratinés à la tomate

10 mai : darne de saumon à l'oseille, gratin de choux-fleur

14 mai : saucisse de Morteau à la crème d'ail, émincé de chou frisé

17 mai : tête de veau sauce gribiche, pommes vapeur

21 mai : petit salé et saucisse aux lentilles

24 mai : filet de cabillaud à la crème de poireau, purée

Pensez à commander à l'avance

Le prochain spectacle à *l'Europe* aura lieu le 18 mai: Compagnie théâtro "Spectacle sur le monde de la cuisine". Pour le repas qui accompagnera cette manifestation, le produit du terroir mis en avant sera le pesto d'ail des ours de Condes, et la pleurote de Haute-Marne.

Places limitées, réservez au plus vite.

Sorties spectacles télé

Votre magasin Proxi « les Petites Saveurs » organise différentes sorties pour aller assister à l'enregistrement d'émissions TV :

- le 4 juin : *Diversions* avec Arthur
- le 20 juin : *Les 12 coups de Midi* avec Jean-Luc Reichmann
- le 1^{er} juillet : *N'oubliez pas les paroles* avec Nagui

Renseignements et inscriptions au magasin.

Formation linguistique

Dans le cadre de sa politique en faveur du multilinguisme, la Région Grand Est expérimente la mise en place d'une plateforme linguistique innovante, en allemand, luxembourgeois et anglais professionnel afin de faciliter l'insertion des jeunes et des adultes sur le marché du travail.

Cette plateforme financée par la Région et portée par le réseau des Greta s'adresse aux demandeurs d'emploi du Grand Est sans niveau spécifique à l'entrée.

Elle mêle plusieurs méthodes pédagogiques : apprentissage classique, formation à distance, formation en groupe ou parcours individualisé, sur mesure...

L'apprenant pourra ainsi alterner entre des sessions en ligne et des sessions en face-à-face avec des formateurs. Des outils numériques performants seront mis à disposition tout au long du parcours.

Les compétences pourront être sanctionnées par le Diplôme de compétence en langue, DCL, ou la certification BRIGHT pour l'anglais et l'allemand.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site <https://reussirsansfrontiere.eu/actualite/plateforme-linguistique-innovante>.

Passage d'une randonnée motos

La cinquième manifestation « Motopolgendouane52 » aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 juin. Baptisée « Edition Emmanuel Raillard » en hommage au motocycliste des Douanes de Chaumont décédé en août 2018, elle a lieu au profit des œuvres de la police, de la Gendarmerie et de la Douane.

Cette randonnée moto est prévue le samedi 8 juin. Elle partira de la salle des fêtes de Villiers-le-Sec vers 9h30 et reviendra à son point de départ vers 17h00. A cette occasion, un cortège constitué d'une centaine de motos traversera notre village. Aucun démarchage n'aura lieu sur les communes traversées.

Site Internet : <http://motopolgendouane52.wordpress.com>

Inscriptions scolaires

Elles auront lieu les 10 et 17 mai prochains au regroupement scolaire, de 17h à 19h.

Le Souvenir français

L'Assemblée générale du Souvenir Français (comité de Châteauvillain) s'est tenue le vendredi 29 mars 2019 à 17 heures 30. La séance était présidée par Mme Noirot en présence du Délégué général de la Haute-Marne (Col. Crisnaire).

Plusieurs maires et délégués de communes étaient présents. Etaient excusés M. Klein, maire de Silvarouvres et M. Sylvestre, maire de Dinteville, ainsi que M. Jalleau qui s'est porté volontaire pour l'entretien de la tombe Reiter à Créancey. Il remplace en cela M. Hercent décédé fin 2018.

Réalisations en cours d'année 2018 :

Deux tombes de Dinteville ont été reprises aux familles et ont été restaurées.

Le Monument aux Morts de Marmesse a été nettoyé et relettré.

Nous avons célébré le centenaire de la guerre 14-18 par une exposition de cartes postales à l'intérieur du bâtiment scolaire des 3B à Bricon le 10 et 11 novembre.

Nous avons subventionné une partie des travaux du monument de Villars-en-Azois.

Achats pour les cérémonies : renouvellement des petits drapeaux qui sont dans vos communes et qui peuvent être portés par les enfants lors des cérémonies.

Des bougies qui ont le même but : décorer les Monuments aux Morts lors des cérémonies ou disposées sur les tombes des Morts pour la France aux grandes occasions.

Actions futures ou en cours :

Le monument d'Essey-les-Ponts va être remis en état.

L'Assemblée Générale départementale va être organisée par notre comité à Blessonville (réunion) et Bricon (repas).

Bilan financier :

A l'équilibre recettes 2.654 € et dépenses 2.648 €, sans compter les 170 € d'abonnement à la revue du Souvenir Français au profit des communes. En effet chaque village du canton reçoit ce trimestriel à la mairie. Il y est donc consultable par tous les habitants.

Anciens combattants

La fédération FNCPG-CATM à laquelle sont inscrits plusieurs anciens combattants de Bricon organise son Assemblée annuelle le 28 avril à Latrecey. Le drapeau des anciens combattants de Bricon dit "Drapeau de la commune" y sera forcément présent, comme il est présent à de nombreuses occasions pour des cérémonies ou des obsèques d'anciens combattants.

Via Francigena

L'association Via Francigena – Voie de Sigeric (VFVS) vient d'effectuer son assemblée générale ce vendredi 5 avril. Une cinquantaine d'adhérents étaient présents pour l'assemblée

générale ordinaire tenue à la salle polyvalente de Blessonville, 43 personnes avaient donné leurs pouvoirs.

Rapport moral

Dans son rapport moral, le Président Fabrice Noirot a rappelé qu'en avril 2017, à la première AG, il y avait 27 adhérents. Actuellement, nous en comptons 128,

Ce nombre est important pour VFVS étant donné que les cotisations sont sa principale ressource. Il faut noter aussi les subventions accordées par nos communes des 3B, celles de Bricon et de Blessonville ont été particulièrement remerciées pour leur soutien.

Pour terminer, le Président a remercié les adhérents d'avoir mis leurs cotisations et leurs talents au service de la Via Francigena.

Un peu de statistiques

Comme vu plus haut, le nombre d'adhérents a été multiplié par 4 en deux ans.

Le nombre de pèlerins sur la Via Francigena (VF) a été multiplié par 3 simplement en 2018.

La page Facebook de la VFVS compte 74 abonnés.

Les dernières publications (affiche de la Marche du Muguet) ont touché 293 personnes.

Les dernières actions :

- Le 30 octobre 2018, le dossier de la « Voie de Sigéric » a été déposé à la commission technique du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) qui a émis un avis favorable, et le 5 avril 2019 le Conseil Départemental l'a approuvé.

- La maison des pèlerins à Blessonville, propriété communale et gérée par VFVS, voit ses travaux d'aménagement se concrétiser, un règlement intérieur va être établi.

- La VFVS est association amie de l'AEVF (Association Européenne de la Via Francigena) et fait partie du bureau (Vice-Présidence) de la Fédération Française de la Via Francigena. L'association VFVS est responsable sur les 130 km de la Haute-Marne du recensement des hébergements pèlerins. Elle organise les rencontres avec les futurs accueillants.

Futures actions

Sous peu, la mise en œuvre de la signalétique sur le parcours sera l'action la plus importante.

Du côté animations, la Marche du Muguet organisée le 11 mai pour une marche de 7 km devrait réunir de nombreux participants... Si le beau temps est là! (voir l'invitation jointe).

VIA FRANCIGENA - VOIE DE SIGERIC MARCHE DU MUGUET

Le 11 mai 2019

tel: 06 22 78 90 95

Inauguration effigie du pèlerin



Conférence Historique

Restauration rapide

Repas tiré du sac

Buvette - Stands



I
N
V
I
T
A
T
I
O
N



Madame, Monsieur,

Tous êtes cordialement invité à participer à notre marche du 11 mai 2019 qui partira de Blessonville (Mairie) à 9 heures pour aboutir à Richebourg à 11 heures 30.

Tous nous ferez l'honneur d'assister à l'inauguration d'une effigie de pèlerin posée sur l'église de Richebourg et d'écouter une conférence historique.

Une "Journée Boussole" sera organisée le 15 juin à Blessonville pour initier les amateurs de course ou de marche d'orientation.

Jumelage :

Jean-Claude Paperin, secrétaire adjoint, a dévoilé le projet clef de cette année : la préparation du jumelage de Blessonville avec Orio Litta, ville italienne sur la Via Francigena, située à 730 km de Blessonville à mi-chemin de Rome, ce sera le premier jumelage sur la VF et Pier Luigi Capeletti, le maire italien, en est réjoui.

Au centre de loisirs



Restauration :

12h à 14h lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nous avons atteint le record de fréquentation depuis l'ouverture du service de cantine. Il a été commandé 681 repas pour le mois de mars, ce qui fait une moyenne de 40 repas par jour. Cela implique une organisation différente, un investissement mobilier et du personnel supplémentaire afin que le service se passe dans de bonne condition.

Il est impératif de bien anticiper le nombre de repas pour la semaine suivante, d'où l'obligation aux parents de bien respecter les délais d'inscription.

Accueil périscolaire :

Le matin de 7h30 à 9h, le soir de 17h à 18h30

L'accueil périscolaire a également atteint un nombre d'enfant supérieur à la fréquentation de l'année dernière. Le matin, la demande est forte : jusqu'à 28 enfants ont été accueillis.

Les mercredis récréatifs :
Le matin de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Thèmes à venir

29 mai : journée mexicaine
5 juin : attention aux pirates
12 juin : cadeau fête des Pères
19 juin : Tableau été / carte soleil
26 juin : perroquet coloré / porte-clés en mousse
3 juillet : s'amuser sur des musiques à thème

Vacances de juillet 2019 :
De 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du 8 juillet au 2 août 2019



Le carnaval au centre

Le thème de juillet sera la découverte des régions de France, les enfants pourront découvrir sous forme ludique une région par jour avec la découverte de lieux géographiques, ou historiques, de monuments incontournables, les spécialités culinaires, de grands jeux thématiques. Deux sorties seront au programme, ainsi qu'une veillée et une animation spéciale.

Les P'Tits Loups

Deux dates sont à retenir concernant les P'tits Loups :

- La première est le **25 mai 2019** où l'association est en projet (presque concret mais à reconfirmer), sur l'organisation d'un défilé carnavalesque, en collaboration avec le centre de loisirs. Étant donné le temps qu'il faisait début mars pour faire carnaval dans les rues du village, nous avons préféré annuler notre déambulation. Choix qui avait déçu les enfants, qui avaient choisi leur costume mais qu'ils n'avaient pu honorer.

Pour remédier à cette déception, nous avons reculé aux beaux jours, en espérant une météo égale à celle du week-end de Pâques. Pour l'occasion, nous nous sommes mis en lien avec d'autres associations alentours afin d'apporter un maximum de monde, de couleurs et de son... Les enfants pourront venir déguisés à l'école dès 14h, pour un départ à 14h30.

Nous sillonnerons la rue de Rabamont, puis la rue Maréchal Leclerc pour finir au stade de foot par la rue de Lattre. Habitants et habitantes de ces rues, préparez vos gourmandises pour régaler les papilles de nos loupiots!!!

Tous les enfants scolarisés ou pas sur l'école des 3B sont les bienvenus (enfants qui seront sous la responsabilité d'un adulte responsable), et il en est de même pour les adultes qui souhaitent déambuler avec nous...

La deuxième date, c'est **le 14 juin à 18h**, jour de la kermesse. Des semaines de préparation pour nos enfants, encadrés par l'équipe enseignante, pour choisir le thème qu'ils présenteront, accompagné de chansons qu'ils interpréteront, et d'un décor qui accompagnera...

L'association sera là pour l'après-spectacle afin de proposer aux enfants divers petits jeux, récompensés de petits gadgets... et pour proposer à tous une restauration / buvette. Nous espérons également un temps agréable pour profiter un maximum de cette fin de journée. Nous profitons de la lettre de Bricon, pour vous faire part que nous sommes à la recherche de lots qui nous serviront pour le jour J...

Comme tous les mois de mai, l'association propose une vente. Cette année le choix s'est porté sur un dessous de plat / planche à découper... avec un dessin de chaque enfant scolarisé, sur le thème du printemps. Les enfants étaient libres quant au choix de leur dessin avec le thème qui leur était proposé. Des bons de commande ont été distribués aux enfants scolarisés mais chaque personne qui pourrait être intéressée peut se manifester auprès de Mme Zehr Jennifer, présidente de l'association.

Club informatique des 3 B

Le Club Info fonctionne en régime de croisière. Le graphisme (photos, images) a été le point central durant ce trimestre. Prendre les photos avec le smartphone, les transférer sur ordinateur, les traiter avec un logiciel de retouches d'images. Aller chercher des images sur Internet, prendre des photos sur fond vert pour le détourage et l'incrustation, etc., etc.



Une petite récréation devenue traditionnelle a été organisée pour la Saint-Patrick. Une occasion pour mettre les élèves à l'épreuve d'un Quizz présenté sur écran.

Le prochain trimestre sera orienté vers la 3D. Dessin 3D, anaglyphes, impression 3D. Tout cela entrecoupé de révisions sur le système d'exploitation Windows 10.

Le cycle se terminera le 27 juin par la remise des diplômes et un repas final.

Dors et déjà vous pouvez vous inscrire pour la prochaine session qui débutera mi-septembre.

Le schéma général de cycle est toujours le même d'année en année mais il évolue en fonction de la technique avec, à chaque fois, des nouvelles choses et le retrait des notions obsolètes.

Pour tout renseignement : 03.25.01.75.78 ou 06.49.46.41.07

A la médiathèque

ANIMATIONS

Les deux premières animations proposées cette année ont réuni 35 personnes : 9 adultes autour de la séance « Vous avez deux heures ! », p'tit déj' philosophique sur le thème de la vie après la mort le 2 mars, et 26 enfants au cours de la chasse aux œufs et aux livres le 6 avril. Les animations ont lieu chaque premier samedi du mois (sauf janvier, août et septembre), le matin ou l'après-midi.



La prochaine animation est à destination des enfants. Il s'agit d'une mise en scène par un « conte en sac »: la chenille qui fait des trous, d'Eric Carle, le samedi 4 mai, des précisions seront diffusées prochainement sur place et sur la page Facebook.

Le mercredi 15 mai après-midi, la médiathèque accueillera les enfants du centre de loisirs pour un atelier créatif autour de l'auteure-illustratrice jeunesse Delphine Chedru. Cet atelier sera animé par Adeline Logerot, chargée des achats pour la jeunesse à la Médiathèque Départementale.

Le samedi 1^{er} juin, le premier « cafémnin » vous proposera d'échanger sur le thème des couches et protections périodiques lavables et ré-utilisables: écologie, santé et zéro-déchet.

Le 6 juillet, une deuxième séance « Vous avez deux heures ! », thème à définir ...

Pour rappel, la participation aux animations est soumise à inscription préalable pour une organisation optimale.

PHOTOS (disponibles sur demande en format numérique)



NOUVEAUTES

Votre médiathèque se modernise et diversifie son offre. Des tablettes numériques ont été proposées sur place en avril pour des histoires animées et interactives, prêtées par la

MDHM. L'opération sera renouvelée chaque année selon les disponibilités du matériel auprès de la Médiathèque Départementale.

Pour le deuxième semestre de l'année 2019, la médiathèque met l'accent sur le jeu vidéo! En effet, des jeux vidéo seront disponibles en prêt, en juillet, août et septembre, et des consoles DS seront accessibles pour jouer sur place en octobre, novembre et décembre.



INFOS PRATIQUES

Les horaires d'ouverture restent les suivants :

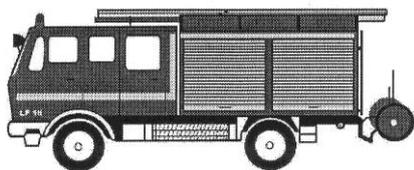
- **lundi de 10h à 12h**
- **mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **samedi de 14h30 à 16h30**

Téléphone : **09 64 45 07 03** - Facebook : Médiathèque Bricon 52
e-mail : mediatheque.bricon@laposte.net

ATTENTION aux jours fériés à venir : **les mercredis 1^{er} et 8 mai !**

Fermeture pour congé le **samedi 25 mai**

Chez les sapeurs-pompiers



Interventions

Depuis le 1er janvier 2019, le CIS Bricon a réalisé 25 interventions :

- 14 secours à personnes
- 11 feux et opérations diverses

Ces interventions se répartissent entre notre secteur de premier appel et en renfort sur les secteurs des centres voisins.

Formations

En complément des manœuvres mensuelles, un certain nombre de pompiers du Centre ont participé à différents stages pour se perfectionner ou apprendre des nouvelles techniques opérationnelles.

Le 1ère classe Quentin Checchi et le sergent Patrick Checchi ont participé à la formation sur les conduites à tenir sur les interventions en présence de gaz.

L'adjudant Frédéric Richard a suivi la formation pour être d'agrès en ambulance.

Les sergents Patrick Checchi, Roger Galan, Thierry Voirin, l'adjudant Frédéric Richard et l'adjudant-chef Julien Fraiseau ont suivi la formation feux réels dans les nouveaux caissons à feux mis en place à l'Ecole départementale à Chaumont. Cette formation nous a permis de mieux appréhender les risques des phénomènes thermiques lors des incendies.

RECRUTEMENT

Si vous êtes intéressé pour devenir sapeur-pompier ou si vous voulez visiter le centre de secours, vous pouvez contacter le chef de centre : **Julien Fraiseau** au **06.10.07.92.62** ou par mail bricon@sdis52.fr

USB

Dernière ligne droite pour les joueurs, dirigeants, supporters avant la fin de saison.

Il ne reste que quelques matches. Pour les jeunes, c'est bientôt la fin des plateaux et le début des tournois.

Pour les U6-U7, la découverte et les règles du football tout au long de l'année porte ses fruits. Ils essaient de marquer sans trop en prendre, et on leur apprend les techniques au fur et à mesure, peu importe le résultat.

Pour U8-U9, ils progressent. Nous leur demandons plus de précision technique. Maintenant, place aux tournois, où nous allons voir ce que nous valons par rapport aux équipes hauts-marnaises.

Les U10-U11 continuent leur progression sur les conseils de leurs éducateurs: mettre en pratique le samedi les techniques apprises à l'entraînement le mercredi.

Les U12-U13 : nos jeunes sont premiers de leur groupe avec 12 points et 5 matches joués, 4 gagnés, 1 perdus. Bravo les jeunes et continuez !

Pour la 2ème équipe de U13, ils se sont qualifiés en finale départementale. Ils iront le 4 mai à REIMS en finale régionale représenter la Haute-Marne. Félicitations.

U15 : un peu compliqué, mais le groupe se trouve très bien. Ils sont 7ème avec 4 points pour 11 matches joués.

U17 : nos jeunes se positionnent en 2ème place de leur groupe avec 26 points pour 12 matches joués.

Nos féminines, quant à elles, ce fut compliqué en début de saison mais, là, elles se placent en milieu de classement.

Pour les U13, U15, U17 et les féminines nous sommes en partenariat avec l'ASPTT.

Quant à nos seniors tout va bien, ils sont premiers de leur groupe. Ils vont atteindre leur objectif : accéder à la division supérieure, mais il faut gagner tous les matches restants.

Donc ne rien lâcher, rester lucide et garder la bonne ambiance du groupe.

L'équipe dirigeante remercie toutes les personnes présentes à la soirée "moules frites". Comme d'habitude l'ambiance n'a pas manqué!!!!!!



A VOS AGENDAS POUR NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

4 mai : Tournoi départemental U7-U9-U11

5 mai : Tournoi départemental U13-U15

Plus 400 jeunes vont se rencontrer pendant ce week-end.

Si vous connaissez des personnes susceptibles de donner des lots ou des coupes pour ces 2 jours, merci de contacter le **06.82.30.36.27**

Puis le 15 juin le feu de la SAINT-JEAN (concours de pétanque à 13h, repas à 20h et vers 22h feux).

A bientôt et ALLEZ l'US BRICON!!!!

Un peu d'histoire

Création de 4 foires annuelles à Bricon, il y a plus de 150 ans.

En 1865-66, Bricon était un gros bourg. Fort de sa population et de ses atouts tant en matière de communication que sur le plan agricole, la commune envisageait sérieusement d'établir un cycle de foires intervenant tous les trois mois afin d'accroître son importance locale. Surtout que le 1er septembre 1866, la Compagnie de l'Est venait de mettre en service la ligne ferroviaire entre Châtillon-sur-Seine et Chaumont. Cependant les autorités départementales ne l'entendaient pas de la même oreille, ce qui déclencha un petit conflit entre celles-ci et le Conseil municipal.

Extrait d'une délibération du Conseil municipal fin 1866 :

Monsieur le Président du Conseil municipal de Bricon expose que dans une délibération du 7 mai 1865, le Conseil avait demandé à l'administration supérieure l'autorisation de créer quatre foires annuelles dans cette commune, ce qui n'a pas été accordé et que depuis ce moment la population crie contre l'administration municipale en raison de ce que les foires ne sont pas encore établies et demande au Conseil son avis sur la création des foires sus mentionnées.

Sur quoi le Conseil municipal, vu l'exposé de M. Le Maire, considérant qu'en effet ... la création de quatre foires annuelles avait été formulée par délibération du 7 mai 1865 et que la population de Bricon se trouve très mécontentée de ce que l'Administration supérieure n'a pas accordé la permission de l'établissement de ces foires; considérant que cette commune est le centre de produits agricoles et horticoles très importants; qu'elle s'occupe de l'élevage des animaux de l'espèce chevaline, ovine, bovine et porcine d'une manière tout à fait spéciale et qu'il y aurait une grande commodité et surtout de très grands avantages, non seulement pour elle, mais encore pour beaucoup de communes des environs que ces produits

fussent vendus sur place; que par l'avantage qu'elle possède 1° d'avoir une station de chemin de fer sur la ligne de Paris à Mulhouse à la bifurcation de la ligne de Chaumont à Châtillon-sur-Seine; 2° d'être traversée par la route impériale n° 65 de Neufchâteau à Bony-sur-Loire et par les chemins d'intérêt commun n° 2 et 33 de Maranville à Marac et de Doulevant à

Châteauvillain, elle présente toutes les facilités de communications et de transport que l'intérêt de son commerce peut réclamer.

Que les foires établies dans le canton et notamment dans les communes voisines d'Orges et de Semoutiers, dont l'importance est presque nulle, ne répondent pas aux besoins des populations et du commerce;

Que le chiffre de la population est de 540 habitants, et que, par l'importance de ses produits agricoles et industriels par sa position et la facilité de ses communications, ce chiffre est appelé à s'augmenter rapidement;

Que d'ailleurs la commune possède à l'intérieur du village une magnifique place (Les pâtis communaux de l'intérieur du village contenant soixante-sept ares environ) qui serait destinée pour le lieu de la foire;

Que du reste, depuis quelques années les produits agricoles et industriels ne font qu'augmenter,

Délibère à l'unanimité et estime qu'il y a nécessité absolue pour l'intérêt de son commerce et celui des localités limitrophes que quatre foires annuelles soient créées à Bricon aux époques ci-après désignées, savoir:

La 1ère le 10 février

La 2ème le 10 mai

La 3ème le 10 juillet

La 4ème le 10 octobre

Et supplie instamment l'Autorité supérieure de faire droit aux vues de la Commune qui sont aussi le vœu de la population entière de Bricon.

Fait et délibéré en séance à Bricon les jours, mois et ans susdits.

Cette requête n'eut pas plus de résultat que la première. Une relance fut encore opérée le 10 novembre 1869.

Il semble qu'un début d'exécution ait été fait car le 21 avril 1872, le Conseil vota l'ouverture d'un crédit de 200 francs pour faire face aux dépenses dues à l'établissement de la foire et à sa publicité. Il ne semble pourtant pas que cette foire ait eu le succès escompté car il n'est plus fait mention, dans les délibérations ultérieures, d'une quelconque rémunération, en crédit ou en débit, pour le soutien de cette manifestation.

P. Lagrange